



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Avril 2009

Date de la convocation 16 Avril 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des Arts OCTON
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  Mme BENEZETH Ingrid,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LIAUSSON</b> : M.SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET</b> : M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle  M. JURQUET Henri à M. VEDEL Jean-Louis  Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie  M. BARDEAU Francis à M. LIEB François  M. DRUART Davis à M. ESTEVE Bernard  M.BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

**Objet : Maison de l'emploi du Pays Cœur d'Hérault – Avenant au protocole d'accord du Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays Cœur d'Hérault du 21 décembre 2006**

Monsieur Lacroix informe les membres du conseil communautaire que le protocole d'accord du PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) du Pays Cœur d'Hérault, signé le 21 décembre 2006 arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Toutefois deux éléments nouveaux sont récemment intervenus, nécessitant un avenant de modification et de prorogation de cette convention :

. Sur la modification de ce protocole : Il convient de prendre acte des évolutions récentes du territoire d'intervention du PLIE, à savoir la fusion des Communautés de communes du Lodévois et du Lodévois – Larzac en Communauté de communes du Lodévois et Larzac,

. Sur la prorogation du protocole : Une convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE) a été signée entre l'Etat et la Maison de l'Emploi le 30 avril 2008, permettant au PLIE de programmer des actions jusqu'au 31 décembre 2011.

Par cette convention de subvention globale, la Maison de l'emploi qui pilote le dispositif PLIE s'est vue conférer le statut d'organisme intermédiaire gérant les crédits européens, à savoir le Fonds Social Européen (F.S.E.), soit une enveloppe de 781 150 euros sur trois ans.

Monsieur LACROIX ajoute qu'il convient en conséquence de proroger le protocole d'accord du PLIE pour permettre la poursuite de son intervention jusqu'à cette dernière date.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la prorogation du protocole d'accord du Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays Cœur d'Hérault du 21 Décembre 2006 par voie d'avenant afin de permettre la poursuite de son intervention jusqu'au 31 décembre 2011.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA